

MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE (Oise)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi dix-neuf septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire.

Etaient présents : Mme ENCONTRE Marie-Claude, MM d'ARRENTIERES Marc, LEDOUX Olivier, GALLEMAN Francis, BUFFENOIR Pascal, POSSIEN Christophe, DUFOUR Bruno, LAFORGE Jean-Pierre

Etaient absents : Mmes GUIGAND Anne-Claire, DUBOIS Suzanne, MM RICHET Eric.

Mme ENCONTRE Marie-Claude a été élue secrétaire.

1. POINT SUR LE SYNDICAT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que concernant le syndicat scolaire une réunion organisée par l'Association des Parents d'Elèves aura lieu le vendredi 28 septembre.

Il souhaite que les 3 points suivants aboutissent pour éviter la dissolution du syndicat, à savoir :

- Le paiement par la commune de Gournay sur Aronde de ses participations
- La signature de la convention de mise à disposition
- Et la fixation des tarifs de l'accueil périscolaire et de la cantine par le Syndicat scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition de Monsieur le Maire.

2. Logement communal

En raison des travaux d'isolation qui doivent être faits pour résoudre le problème du coût du chauffage du logement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire payer de loyer à M Dubois Olivier, locataire, pour le mois de novembre 2018

3. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans le Charte d'entretien des espaces publics, signée en décembre 2017, et dans la réalisation d'un plan de gestion « zéro phytosanitaires » sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Dans le plan d'action opérationnel, au regard des caractéristiques communales et de ses atouts et faiblesses, le bureau d'études Auddicé environnement propose à la commune d'orienter l'investissement matériel vers un réciprocatteur .

Le devis de l'entreprise Montdidier Motoculture est de 1 015.43 € HT.

Pour l'acquisition du matériel alternatif d'un montant global de 1 015.43 € HT, il est nécessaire de solliciter une aide financière auprès de l'agence de l'eau seine Normandie.

4. Devis travaux salle des Fêtes

Le Conseil Municipal valide le devis supplémentaire de 2 260€ pour la mise en conformité PMR des sanitaires de la salle des Fêtes.

5. Gravillonnage 2019

Pour la campagne 2019, il sera proposé l'aménagement du site du container à Verre et le gravillonnage de la rue du Bout du Bois

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.